

DEPARTEMENT Seine-et-Marne
ARRONDISSEMENT de Melun
CANTON de Saint-Fargeau-Ponthierry

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 27 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt sept novembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATTAIL, Président, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Etaient présents

Françoise FOUQUET, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, François PETIN, Claudine PETIN, Nadine LANGLOIS, Bernard ZANCHETTA, Marie-Odile HUET, Amelle STEIN.

Est excusé

Sarah MACHROUH.

Personne excusé avec pouvoir

Gilles BATTAIL ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET.

Secrétaire de Séance : Adeline MUDRY

**Objet : Changement définitif du lieu de réunion du Conseil d'Administration
CCAS-2023-037**

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas part au vote	0

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.123-16 et suivants,

VU la délibération n° 2020.020 du Conseil d'Administration accordant au Président la délégation prévue à l'article L.123-21 et suivants du Code de l'Administration Sociale et des Familles,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil d'administration de délibérer afin de modifier de manière définitive, le lieu de réunion du conseil d'administration,

CONSIDERANT que des travaux de la salle du conseil municipal au Château Soubiran, située 170 Avenue Henri Barbusse, Dammarie-Lès-lys (77190) sont achevés,

CONSIDERANT que la salle située au rez de chaussée du Château Soubiran, située 170 Avenue Henri Barbusse, Dammarie-Lès-Lys (77190) permet l'accessibilité et la sécurité des lieux et facilite l'accueil du public,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration DECIDE A LA MAJORITE

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas part au vote	0

ARTICLE 1 : qu'à compter du 27 novembre 2023, les séances du conseil d'administration se dérouleront de manière définitive au rez de chaussée du Château Soubiran, sis 170 Avenue Henri Barbusse, Dammarie-Lès-Lys (77190),

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le 28 novembre 2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le : 30/11/2023
Et publication le : 30/11/2023

Accusé de réception en préfecture 077-217701523-20231127-12458-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 novembre 2023 Date de réception préfecture : 30 novembre 2023
--

Le Président,

Gilles BATAIL



Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-Présidente du CCAS
Françoise FOUQUET

Conseil du CCAS du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° CCAS-2023-037

Accusé de réception en préfecture 077-217701523-20231127-12458-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 novembre 2023 Date de réception préfecture : 30 novembre 2023
--

2